



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La CARL accompagne les entreprises pour le dégrèvement de la Cotisation Foncière des Entreprises

La crise sanitaire mondiale, survenue depuis le début de cette année 2020 a fortement impacté le tissu économique du territoire de la CARL qui dépend fortement de l'activité touristique et donc du transport de passagers.

Publié le 08 septembre 2020

En tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétente en matière de stratégie de développement économique territoriale, la CARL, entend être aux côtés de ses opérateurs économiques afin de protéger, valoriser et optimiser les ressources du territoire.

C'est la raison pour laquelle, le 30 juillet 2020, la nouvelle assemblée délibérante du territoire a décidé d'accompagner par le dégrèvement automatique de 2/3 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2020.

Au final, ce sont plus de **540 000 euros** consolidés par la CARL à l'endroit des entreprises communautaires de petite et moyenne taille, qui interviennent dans les secteurs ciblés :

- > du tourisme,
- > de l'hôtellerie,
- > de la restauration,
- > de la culture,
- > du transport aérien,
- > du sport,
- > de l'évènementiel.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :

lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00